

Évidemment, le gouvernement ne fixe pas la date de la mise à la retraite dans les conventions syndicales ou les caisses de retraite. C'est une question à régler entre syndicats et employeurs. Le député de Kootenay-Ouest doit savoir que le régime des pensions du Canada, qu'il appuie pleinement, stipule qu'une personne qui désire travailler après l'âge de 65 ans peut le faire et recevoir sa pension à 70 ans, et qu'elle peut continuer à travailler après 70 ans tout en recevant les prestations du régime des pensions du Canada.

La question de la retraite et de l'intégration des vieillards dans notre société après leur retraite a vivement préoccupé le comité du Sénat qui a étudié le problème. Le rapport du comité sénatorial déclare:

Un des problèmes les plus graves et les plus complexes qui se posent à la société en ce qui concerne les vieillards est de les aider à maintenir une situation convenable dans la société et de leur donner en même temps le sens de leur propre valeur.

Le rapport explique ensuite que le fait de réduire arbitrairement le revenu d'un homme à l'âge de 65 ans ne sert pas toujours ses intérêts et peut lui être préjudiciable. Le fait même de dire à quelqu'un qu'il est fini à 65 ans peut lui causer du tort.

Mes collègues dans le syndicalisme ne seront pas surpris d'apprendre que j'ai dû parfois lutter pour faire conserver leur emploi à des syndiqués après 65 ans, car ils n'avaient que peu ou point de pension. J'ai livré une dure lutte en leur nom, et je pense notamment aux vieux travailleurs employés pendant la guerre qui n'ont pas pu accumuler de pension. Ce sont les gens dans une situation semblable qui me préoccupent, et non ceux qui sont assez bien protégés par les régimes de pension actuels. D'après moi, il est arbitraire de dire à un homme qu'il est fini à compter du jour de son anniversaire.

Je suis certain que le députés de Kootenay-Ouest est d'accord avec moi en pratique sinon en théorie, car d'après le hansom il a en deux occasions annoncé sa propre retraite. Pourtant, à l'âge de 71 ans, qui n'est aucunement un âge vénérable, il honore encore la Chambre de sa présence.

**M. Herridge:** A la demande des gens de Kootenay-Ouest.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Byrne:** Le député conviendra sûrement . . .

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député de Kootenay-Est qui répond au député de Kootenay-Ouest, mais son temps de parole est expiré.

**M. Byrne:** Mes excuses, monsieur l'Orateur.

• (10.20 p.m.)

LES MACHINES AGRICOLES—L'AUGMENTATION DES GAINS DE LA SOCIÉTÉ «MASSEY-FERGUSON»

**M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que les cultivateurs de l'Ouest ont été rassurés il y a quelques semaines lorsqu'on a attribué au ministre de l'Agriculture une déclaration affirmant qu'il y aurait une enquête sur le coût des instruments aratoires. Nous n'avons presque rien entendu depuis à ce sujet. Mais l'autre jour, dans le *Globe and Mail* j'ai été troublé par un article intitulé: «Les profits de Massey augmentent. La SEC interdit les commentaires.» J'aimerais citer quelques extraits de l'article:

Massey-Ferguson Ltd., fabricants internationaux d'instruments aratoires, ont signalé hier des augmentations marquées des ventes et des profits pendant le premier trimestre qui se terminait le 31 janvier 1966. La compagnie déclare toutefois que la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis interdit de discuter les facteurs de cette hausse des profits.

Les ventes ont augmenté de 29.3 p. 100 et sont passées à 179 millions et demi de dollars de 138 millions qu'elles étaient durant la période correspondante l'année précédente.

On ajoute:

Les ventes ont augmenté dans toutes les grandes régions où la société fait des affaires, sauf l'Australasie, qui a beaucoup souffert de la sécheresse. Les ventes ont le plus augmenté en Amérique du Nord, où elles sont passées de \$51,800,000 à \$76,600,000.

On dit ensuite:

La SEC ne permet aucun commentaire sur l'augmentation des bénéfices parce que la société Massey n'a pas encore fourni tous les détails sur l'offre de droits annoncée le 16 février . . .

Puis, on rapporte les propos de la société Massey. Cela nous vaut un raisonnement à rebours: une entreprise peut se tromper ou commettre une erreur, après quoi elle en est presque récompensée, semble-t-il. La chose m'inquiète, car je me fais à l'intention exprimée par le ministre d'instituer une enquête sur le prix des machines agricoles. J'aimerais demander, en premier lieu, si le ministre entend déférer au comité permanent de l'agriculture la question du prix des machines agricoles. Les cultivateurs de l'Ouest en particulier veulent, j'en suis sûr, être rassurés que l'enquête va avoir lieu.

Au cours des récentes années, nous avons eu l'impression dans l'Ouest du Canada que